



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

24-02-2017-02

Date de convocation le 21/02/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 février 2017

Le vingt quatre février deux mil dix sept à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, et POLHER ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme LOQUET, a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

Absente : Mme BERT Carine

Secrétaire de séance élue : M. SALLEFRANQUE Pascal

OBJET : ACHAT D'UNE PARCELLE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son projet d'aménagement de la montée vers le village de Mont. La commune a saisi la Communauté de Communes de Lacq - Orthez pour acquérir rétrocéder une bande de terrain la parcelle BH 103 Lieu – dit « Le Château » d'une superficie de 1 hectare 01 are 32 centiares pour un montant de deux mille euros et demande à l'assemblée l'autorisation l'achat de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants, 13 voix pour,

DECIDE d'acheter la parcelle BH 103 Lieu – dit « Le Château » d'une superficie de 1hectare 01 are 32 centiares pour un montant de deux mille euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire, notamment les actes authentiques pour l'acquisition de la parcelle BH 103.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/03/2017